BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3442

83 – VAR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

Créations d'établissements

991 398 967 RCS Toulon.
P&S CLASSIC'S.
Forme : Société Civile Immobilière.
Administration : Gérant : PERRYMOND Mathieu Georges Jacques Henri nom d'usage : PERRYMOND.
Capital : 100.00 EUR.
Adresse : 39, Boulevard Georges Clémenceau, 83000 Toulon.
Activité : L'acquisition et la Propriété par voie d'apport ou d'achat soit en pleine propriété, soit en nue-propriété, soit en usufruit de tous immeubles bâtis ou non bâtis et biens immobilier et parts de sociétés, la construction, l'administration, l'exploitation la disposition et la gestion par location ou mise à disposition à titre gratuit au profit de ses associés ou autrement de tous immeubles bâtis et biens mobiliers ou immobiliers. L'acquisition et la Propriété de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question. L'organisation en vue d'en faciliter la gestion et la transmission afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision du patrimoine immobilier familial des associés. - La vente de ces mêmes biens pour autant toutefois qu'elle n'expose pas la société à être soumise à l'impôt sur les sociétés, ne puisse être considérée comme un acte de commerce et ne porte pas en conséquence atteinte au caractère civil de la société. - Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société. A cet égard, il est expressément précisé que la société pourra, à titre occasionnel et gratuit, et après délibération unanime des associés, se porter caution d'un prêt consenti à l'un des associés si la mise en oeuvre ultérieure de ce cautionnement n'est pas de nature à entraîner la disparition de tout le patrimoine de la Société, si ce cautionnement n'est pas contraire à l'intérêt social n'est pas de nature à compromettre l'existence de la Société.
Date de commencement d'activité : 15 septembre 2025.